AMENDEMENT N° 000224.



Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013 Rapport n° CR 114-13 Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Citoyenneté
Fonctionnement
Chapitre 934 - Développement social et santé
Sous-fonction 40 – Services communs
Programme « Développement de la vie associative »

Une nouvelle action «fonds d'urgence à destination des associations» est créée. L'action est abondée de 0,4 M€ en AE et de 0,4M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'auto-financement

Exposé des motifs :

En septembre 2013, l'assemblée régionale a adopté le voeu pour un partenariat renforcé avec le secteur associatif francilien. Elle a reconnu l'extrême difficulté dans laquelle se trouve le secteur associatif, l'importance de celui-ci dans notre région et son incidence en terme d'emplois, son action primordiale notamment en période de crise faisant face à une demande sociale croissante. Elle a également validé la mise en place d'un fonds d'urgence à destination des associations afin de leur permettre de maintenir leur emploi et leur activité dans cette période difficile. 2014 verra la mise en place du futur rapport cadre associations qu'il conviendra de soutenir par des moyens supplémentaires. C'est pourquoi, il vous est proposé de créer une nouvelle action et de la doter d'un budget.

Mounir Satouri

Conseil régional 57, rue de Babylone - 75359 Paris cedex 07 SP Tél. : 01 53 85 53 85